



Financé par le programme  
de justice pénale de l'  
Union Européenne

# Élaborer un outil de formation

## **STEPS2 Réinstallation: Assistance pour le transfert des peines d'emprisonnement européenne vers la réinstallation**

Date de parution: 17/12/2015

Agence des établissements pénitentiaires

*Cette publication a été produite avec le soutien financier du Programme de justice pénale de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'établissements de détention, des Pays-Bas et de l'Agence ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de la Commission Européenne*



**Ce rapport présente les résultats de workstream 2.1, l'élaboration d'un outil de formation, dans le cadre de la STEPS2 Projet de réinstallation financé par le programme de justice pénale de l'Union européenne.**

**Ce rapport a été produit en étroite coopération avec le Service de probation néerlandais, membres de l'Europrise et les membres du comité de pilotage du projet. Toutes les phases ont été menées sous la supervision du Service national de gestion des délinquants comme partenaire principal du projet.**

**Recherche/Comité de rédaction :**

**Saskia De Reuver (établissements de détention Office)**

**Olga de VRIES (Service de probation)**

**Les STEPS2 Projet de réinstallation a été dirigée par le Service national de gestion des délinquants (NOMS)**

**Directeur de projet :**

**David Atkinson**

**Gestionnaires de projet :**

**Craig Georgiou, Vivette Wadey**

**Soutien de projet:**

**Vivette Wadey, Kim Lau**

**Nous tenons à remercier tous les États membres présents lors des deux réunions d'experts d'Europrise dont les données ont été utilisées dans ce rapport.**

***Ce rapport a été revu par Kirsten Hawlitschek et édité par Vivette Wadey***

**Auteur**

***Saskia de Reuver***

## Table des matières

<b><u>INTRODUCTION.....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>ÉLABORATION UN OUTIL DE FORMATION .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>RECOMMANDATIONS POUR LA COMMISSION EUROPÉENNE/ÉTATS MEMBRES .....</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b><u>CONCLUSIONS.....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b><u>AUTEUR DÉTAILS DE CONTACT.....</u></b>	<b><u>9</u></b>
<b>ANNEXE 1: RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE (EN ANGLAIS)</b>	



## **Introduction**

Dans le cadre de la STEPS2 Projet de réinstallation financé par la Commission européenne, l'Agence des établissements pénitentiaires a accepté d'élaborer un outil de formation pour les fonctionnaires ayant un rôle dans le processus de prise de décision concernant le transfert des peines privatives de liberté.

Filière de travail 2 de STEPS2 projet visant à accroître la compréhension et la sensibilisation des pays de l'UE cadre décisionnel 909 avec le personnel, les délinquants et les victimes. NOMS et l'Agence des établissements pénitentiaires ont la responsabilité de ce volet.

L'Agence des établissements pénitentiaires était responsable de la prestation d'un outil de formation pour les praticiens, ultérieurement définis comme fonctionnaires ayant un rôle et une responsabilité dans le processus décisionnel. Ces fonctionnaires diffèrent par État membre et comprennent des juges, procureurs et fonctionnaires.

Sur la base des résultats de la recherche un script a été mis au point et testé et examiné par la plupart des États membres. L'outil de formation (e-learning) est disponible en anglais et en espagnol sur le site web EuroPris pour tous les États membres de l'accès <http://www.euopris.org/www.euopris.org> (projets/étapes2Réinstallation/e-learning Platform).